

CAHIER DES CHARGES

PROJET

« VISIT VIE FRANCIGENE »

Eu égard au fait que :

- L'Association Européenne des Chemins de la Via Francigena (abrégé par AEFV) est une association dont le but est de promouvoir l'Itinéraire culturel européen de la Via Francigena et de coordonner les Organismes territoriaux européens le long de celle-ci ;
- Par note du 9 février 2007, l'AEVF a été nommée par le Conseil d'Europe « *réseau porteur* » des chemins de la Via Francigena, c'est-à-dire unique référence de l'Itinéraire culturel européen aux sens de la Directive n. 98/4 et de la Résolution n.2007/12 du Comité des Ministres du Conseil d'Europe. Nomination renouvelée pour les trois années 2016-2019 ;
- L'AEVF, dans le cadre du Comité Européen de Coordination Technique Interrégionale (CECTI), a adopté, en accord avec les Régions traversées par l'Itinéraire européen, le *Vademecum* des standards européens pour la gestion du parcours et de l'accueil sur la Via Francigena. Le document cité représente le standard de qualité et de gestion de l'Itinéraire au niveau européen ;
- L'AEVF a constitué, le 29/05/2017, la Société Francigena Service srl, dont elle détient la totalité des parts, pour mettre en place toutes les activités commerciales inhérentes au développement des chemins de la Via Francigena ;
- L'AEVF a signé, le 04/04/2018, un contrat avec la société *Sloways* srl pour la gestion de l'insertion des structures d'accueil, de restauration et des services dans la rubrique « *Visit Vie Francigene* » du portail www.viefrancigene.org et sur l'application officielle de la Via Francigena ;
- *Sloways* srl est un tour-opérateur, partenaire expert de l'AEVF, qui s'occupe d'organiser les voyages à pied et en vélo le long de la Via Francigena et des principaux chemins italiens et européens.

ART.1

(Fonction et contenus du cahier des charges présent)

L'AEVF établit le cahier des charges ici présent pour réguler les modalités d'adhésion ainsi que chaque aspect des rapports relatifs au projets « *Visit Vie Francigene* ».

Les sujets intéressés adhèrent au projet « *Visit Vie Francigene* » à travers la souscription du cahier des charges présent et de la fiche personnelle ci-jointe.

La gestion opérationnelle du projet est confiée à la société *Sloways* srl, qui œuvre en accord avec l'AEVF et avec Francigena Service srl.

ART.2

(Sujets adhérents et objectifs du projet)

Le projet « *Visit Vie Francigene* » est adressé à toutes les structures d'accueil, de restauration et aux prestataires de services qui œuvrent le long de la Via Francigena.

A travers l'adhésion au projet, les opérateurs appartenant aux catégories indiquées ci-dessus bénéficient des services suivants :

- Ils sont insérés dans le portail officiel de la Via Francigena avec la photo, les coordonnées et les informations utiles relatives au service offert. Les informations sont reprises dans les pages des réseaux sociaux officiels de l'AEVF ;
- Ils sont insérés sur la carte interactive du portail www.viefrancigene.org;
- Ils sont insérés dans l'application officielle de la Via Francigena, téléchargeable gratuitement sur *Apple* et *Android* ;
- Ils sont insérés dans la liste des structures conventionnés envoyée aux pèlerins qui achètent la crédenciale officielle de l'AEVF par le *magasin en ligne* ;
- Ils reçoivent la vitrophanie officielle « *Visit* » à exposer à l'entrée de la structure ;
- Ils font partie de la communauté de la Via Francigena et sont mis à jour sur les meilleures pratiques d'accueil pour ceux qui voyagent avec lenteur ;
- Ils peuvent demander le timbre personnalisé avec le logo officiel du pèlerin.

Avec la souscription du cahier des charges présent, les adhérents s'engagent aussi, pour ce qui concerne l'accueil, à prendre connaissance et à suivre les objectifs ainsi que les standards de qualité dictés par le *Vademecum* du parcours de la Via Francigena (rubrique « standards minimum à garantir dans les structures d'accueil de la Via Francigena »).

- http://www.viefrancigene.org/static/attachments/resources_news/VADEMECUM%20FRANCIGENA%202016prot.pdf

En plus, les adhérents acceptent que la décision de l'insertion d'une structure/service dans « *Visit Vie Francigene* » se fasse par un jugement sans appel de l'AEVF, qui, si elle considère l'absence des exigences et des engagements décrits ci-dessus, peut en décider l'exclusion de manière unilatérale.

ART.3

(Adhésion, résiliation et coûts)

L'adhésion est annuelle avec échéance au 31/12. En cas d'absence de communication (à l'adresse email visit@viefrancigene.org) de résiliation dans les trente (30) jours de la date d'échéance, elle est tacitement renouvelée.

Les paiements peuvent être effectués :

Par PayPal, RIBA ou carte de crédit.

Coûts annuels d'insertion d'une structure d'accueil (Voir services ART.2) :

- Adhésion gratuite comme "accueil de pèlerin" pour la structure d'accueil jusqu'à 20 lits avec des tarifs inférieurs à 20 € par nuit.
- 99€00 +TVA légale pour les structures d'accueil jusqu'à 20 lits.
- 120€00 + TVA légale de 21 à 40 lits.
- 150€00 + TVA légale pour plus de 40 lits.

Options supplémentaires :

- Coût annuel visibilité « *premium* » sur les instruments de communication de l'AEVF :
 - 200€00 + TVA légale en plus des prix listés ci-dessus
Comprend :
 1. Présence d'un bandeau publicitaire (espace sponsor) de la structure sur le dépliant envoyé à ceux qui commandent les crédenciales en ligne. Le dépliant est

également consultable en ligne :

<https://www.viefrancigene.org/static/uploads/02-accoglienza-pavia-lucca.pdf>

2. Visibilité dédiée dans la description de l'étape de référence de la structure :

<https://www.viefrancigene.org/it/mappe/>

Coût annuel d'insertion des restaurants/bars :

- 60€00 + TVA légale

Options supplémentaires :

- Coût annuel visibilité « *premium* » sur les instruments de communication de l'AEVF :

- 200€00 + TVA de loi en plus des prix listés ci-dessus

Comprend :

1. Présence d'un bandeau publicitaire (espace sponsor) de la structure sur le dépliant envoyé à ceux qui commandent les crédenciales en ligne. Le dépliant est également consultable en ligne :

<https://www.viefrancigene.org/static/uploads/02-accoglienza-pavia-lucca.pdf>

2. Visibilité dédiée dans la description de l'étape de référence de la structure :

<https://www.viefrancigene.org/it/mappe/>

L'utilisation de tous les services listés est sujette et subordonnée à l'achèvement des paiements correspondants.

Selon les dispositions de l'art. 1 du cahier des charges présent, pour adhérer au projet « *Visit Vie Francigene* », il est nécessaire de prendre connaissance du cahier des charges présent, d'en examiner les contenus et de les accepter dans leur totalité. La souscription du cahier des charges présent comporte, à tout effet, l'acceptation totale des contenus de ce dernier et la prise en charge de toutes les obligations et les frais y afférent prévus et qui leur sont consacrés. Les adhérents sont, en plus, tenus de remplir la fiche personnelle ci-jointe au cahier des charges. Les deux documents – cahier des charges et fiche personnelle – dûment remplis et signés, doivent être envoyés à visit@viefrancigene.org.

Date

Nom et prénom du titulaire de la structure

Signature